

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 1^{er} août 2017 portant délégation de signature à certains agents du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile

NOR : TRAA1724308S

Le directeur du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile,
Vu le code des transports, notamment ses articles R. 1621-1 et R. 1621-2 ;
Vu la décision du 11 avril 2014 portant organisation du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis Mattera, secrétaire général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toute décision.

Article 2

Délégation est donnée à M. Luc Angerand, directeur du cabinet, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toute décision, sauf les décisions à caractère budgétaire et financier.

Article 3

Délégation est donnée à M. Damien Bellier, chef du département investigations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toute décision, sauf les décisions à caractère budgétaire et financier.

Article 4

Délégation est donnée à M. Arnaud Desjardin, adjoint du chef du département investigations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toute décision, sauf les décisions à caractère budgétaire et financier.

Article 5

Délégation est donnée à M. Christophe Menez, chef du département technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions toute décision, sauf les décisions à caractère budgétaire et financier.

Article 6

Délégation est donnée à M. Patrick Pujol, chef de la division de la gestion financière et du contrôle de gestion, à l'effet de signer toute décision à caractère budgétaire et financier et toute pièce comptable.

Article 7

Délégation est donnée à Mme Fariza Aïssa, chef de la division des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toute décision, sauf les bons de commandes, les conventions et les marchés.

Article 8

La décision du 1^{er} septembre 2015 portant délégation de signature à certains agents du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 1^{er} août 2017.

R. JOUTY